

Cette formation est destinée aux personnes ayant une responsabilité dans l'organisation de la sécurité en entreprise ou en collectivité dans le cadre de leur mission de suivi des chantiers ou travaux nécessitant la rédaction de permis de feu.

Objectif :

Connaître les mesures préventives et les mesures de surveillance relatives aux travaux par points chauds.

Texte de référence :

Décret n° 92-158 du 20 février 1992 fixant les prescriptions d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Contenu pédagogique :

PARTIE THEORIQUE :

Le feu - la combustion – le triangle du feu
Travaux par points chauds : définition ; opérations concernées

Le permis de feu : présentation ; rédaction ; responsabilité des signataires

L'évaluation des risques

Les consignes de sécurité : avant les travaux, pendant les travaux, après les travaux

PARTIE PRATIQUE :

Exercices pratiques - Etude de cas

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation Organisation des travaux par points chauds

Pré requis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

- Vidéo projecteur et rétroprojecteur
- CD Rom relatifs à la problématique incendie
- Supports de cours individualisés

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS – LA DÉFENSE

Sur demande



MARSEILLE

Sur demande



LYON

Sur demande



ROUEN

Sur demande



Durée :

1 jour – 7 heures



Nombre de stagiaires :

8 stagiaires maximum.



Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92).
Possibilité de formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé